ANNEE SCOLAIRE : 2023- 2024

Référence redevable du foyer :

Date de dépôt de la demande :

DEMANDE DE PARTICIPATION CCAS AU PAIEMENT DES REPAS RESTAURANTS SCOLAIRES

Le présent dossier est à déposer auprès du CCAS à compter du : 12 juin 2023

NOM ET PRENOMS DE(S) L'ELEVE(S) :_____

ECOLE(S) ET CLASSE(S) FREQUENTEE(S) :_____

NOM PRENOM ET ADRESSE COMPLETE DU FOYER : _____

_____

TELEPHONE : Domicile Portable Bureau

SITUATION PROFESSIONNELLE DES PARENTS :

Père _____ Mère :_____

SITUATION FAMILIALE : ☐ mariés ☐ vie maritale ☐ cellule monoparentale ☐ divorcé(e)

COMPOSITION DU FOYER : _____

NOMBRE D'ENFANT(S) A **CHARGE** VIVANT AU FOYER :

RESSOURCES DU FOYER : ☐ Salaire ☐ All. Fam. ☐ P.A ☐ P.I. ☐ I.J. CPAM ☐ RSA
☐ Retraite ☐ IJ Pôle emploi
☐ Autres (préciser)

N° D'ALLOCATAIRE CAF ou MSA :

AVIS ET CACHET DU RESPONSABLE DES RESTAURANTS SCOLAIRES

§ DECISION DU C.C.A.S. BASTIA
§
§
§
§ Cachet Signature
§
§
§
§
§

_____

Pièces à fournir **obligatoirement** :

- Livret(s) de famille complet(s)
- Jugement de divorce complet
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2022 portant sur les revenus 2021 et/ou 2023 portant sur les revenus 2022
- Les justificatifs de tous les revenus du foyer (Salaire, pension, retraite,…)
- Attestation récente de la CAF précisant les prestations dont vous êtes bénéficiaire (RSA, AF, ALF, AAH…)
- Quittance de loyer ou échéancier prêt accession à la propriété

Avenue Hôtel de Ville Place du Marché – 20410 BASTIA CEDEX - ☎ 04.95.55.96.45 - ccas@bastia.corsica